FLASH INFO PUGET

Avril 2021

Présence de chien de protection dans le massif



MILIEUX OUVERTS ET SEMI-OUVERTS

Les milieux ouverts et semi-ouverts jouent un rôle essentiel sur le territoire du Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL). Ils contribuent à la diversité des paysages et la biodiversité.

Maintenir l'ouverture des milieux est l'un des enjeux majeurs de la Zone de Protection Spéciale Natura 2000 du Massif du Petit Luberon.

La fermeture des milieux ouverts, du fait de la reprise de la forêt associée à la déprise pastorale, constitue une menace pour les populations des espèces (flore, insectes, avifaune, herpétofaune...).

Les principales solutions opérationnelles résident dans le soutien aux filières d'élevage extensif (ovins, caprins), dont l'activité restaure les habitats naturels de certaines espèces d'oiseaux (pies grièches à tête rousse et méridionale, Traquets oreillards et Bruants ortolans mais aussi deux espèces de rapaces, la Bondrée apivore, le Circaète Jean-le-Blanc et près d'une centaine d'espèces nicheuses de passereaux).

Ce soutien à l'élevage permet en parallèle un développement économique local reposant sur une production agricole de qualité.

Des mesures plus spécifiques sont développées pour le maintien du Vautour percnoptère, en particulier autour de son rôle d'auxiliaire des bergers de par son rôle écologique d'équarisseur naturel. Voir la page du PNRL sur le site Natura 2000 du Massif du Petit Luberon et l'article Intérêt de la faune du Parc du Luberon. *MaxGALLARDO et heinz HAFNER*.

Mairie de Puget Heures d'ouverture

Place du Portalas Mardi 14h/16h Mercredi 10h/12h Jeudi 17h/19h30 Vendredi 09h/12h

84360 PUGET Samedi (sur rdv) 10h/12h

04 90 08 21 96 Urbanisme :

mairie.puget@wanadoo.fr Mardi (sur rdv) 09h/12h

LE PASTORALISME DANS LE PETIT LUBERON

Un gros cheptel est présent en période hivernale et printanière sur le petit Luberon (plusieurs milliers de brebis).

En ce moment, deux secteurs sont pâturés sur Puget ou ses alentours directs. La première se situe au nord des Borrys et la seconde à proximité du Pic de l'Aigle.

Les autres unités pastorales présentes sur la commune ne sont pas utilisées pour le moment.

LES CHIENS DE PROTECTION DE TROUPEAU

Le loup est de retour dans le Parc Naturel du Luberon depuis plusieurs années (Mont Ventoux, Lure...). Le Luberon est également une zone de présence permanente du loup.

Des individus solitaires y sont observés régulièrement.



Un loup observé en Vaucluse - Ferus

Pour protéger les troupeaux des loups, les éleveurs utilisent des chiens de protection. Ils grandissent avec le troupeau qu'ils considèrent comme leur « famille ». Ils utilisent la dissuasion mais peuvent toutefois réagir vivement, même en présence du berger.

Ce sont des animaux de travail, ils veillent sur les troupeaux de manière autonome, analysent les situations et prennent seuls des décisions qui parfois peuvent être inattendues.



Montagne des Pyrénées



Berger de Maremme et Abruzzes



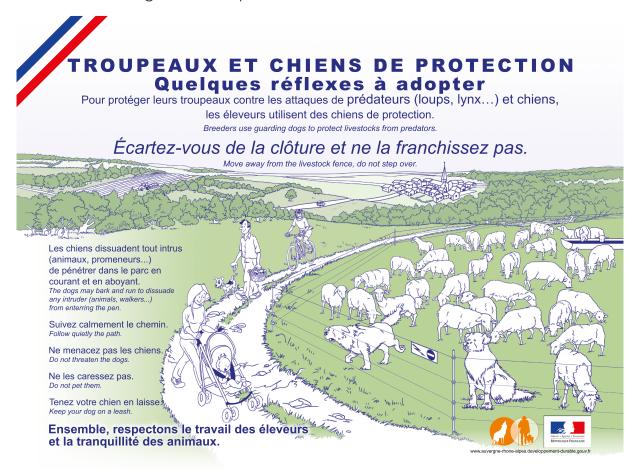
Kangal

Si vous rencontrez un chien de protection de troupeau (Patou):

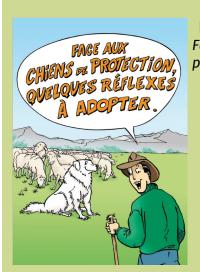
- Restez calme, pour suivez votre marche. Sans chercher à le caresser, parlez-lui tranquillement. Descendez du vélo. Ne courrez pas. Si le chien dort, n'hésitez pas à le réveiller en l'appelant, il sera moins surpris.
- Le chien viendra certainement vous voir en aboyant et en courant, si d'autres chiens sont présents, ils le suivront. Ne paniquez pas, c'est tout à fait normal. Arrêtez-vous et attendez-le.
- · Adoptez un comportement calme et passif, évitez tout geste agressif. Ne menacez pas le chien avec un bâton, une pierre ou un répulsif.
- · Ne vous approchez pas du troupeau même pour prendre une photo et contournez-le autant que possible, dérangez-le le moins possible et ne cherchez pas à caresser les animaux.
- Pour la sécurité de tous, n'emmenez pas votre chien en espace pastoral. Même tenu en laisse, le chien de protection pourrait le considérer comme un prédateur. Si vous apercevez un troupeau avec votre chien, faites demi-tour.

Les éleveurs indiquent de plus en plus leur présence avec des panneaux mis à disposition par la DDT lorsqu'ils arrivent sachant qu'ils restent entre 15 jours et 1 mois maxi par unités pastorales.

Si vous souhaitez organiser des activités dans le massif, veuillez éviter si possible les secteurs pastoraux afin de déranger le moins possible les animaux.



LIENS



BANDE DESSINÉE

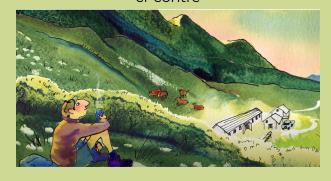
Face aux chiens de protection, quelques réflexes à adopter

Pour télécharger la BD, cliquez sur l'image ci-contre

CLIP D'ANIMATION

C'est quoi au juste un chien de protection des troupeaux ?

Pour visionner le clip, cliquez sur l'image ci-contre



Pour plus de renseignements, vous pouvez également contacter le PNRL.